

Flash info PsyEN

Mettons un tigre dans notre moteur !

Le Ministre nous y encourage !

Lors des assises régionales de l'orientation organisées pour la région Nouvelle-Aquitaine à Limoges, le Ministre a dévoilé ses projets pour l'orientation.

C'est manifestement encore une preuve de la qualité du dialogue social à l'éducation nationale !

Les projets du MEN

1- Une politique de l'orientation régionalisée

Selon le Ministre:

« la politique de l'orientation ne peut pas être uniforme. Elle doit être adaptée à chaque territoire, à chaque EPLE ».

« Les objectifs de l'orientation sont donc à définir à la fois au plan national, c'est mon rôle de le faire, mais aussi au plan régional et les régions ont un rôle fondamental que nous avons parfaitement reconnu notamment l'année dernière ».

L'Agence régionale de l'orientation en Nouvelle-Aquitaine sera le modèle à suivre !

Le Ministre se défend de limiter l'orientation à une visée adéquationniste et pourtant il encourage les entreprises, les branches professionnelles, les chambres consulaires, les associations, les CRIJ et les missions locales à venir « informer » les jeunes dans les établissements.

Les métiers en tension et une certaine vision de l'entreprise seront bien pourtant les maîtres mots

des finalités de ces interventions.

Il affirme pourtant vouloir promouvoir une politique de justice sociale et évoque les travaux du CNESCO. Une lecture, sûrement trop rapide, l'aura empêché de voir que **tous les axes de ses réformes ne peuvent que renforcer les inégalités sociales** au regard des recherches.

Le poids de la composition sociale de l'établissement et l'offre différenciée de formation dans les territoires avec la réforme du lycée, la difficulté des élèves de milieu modeste de se projeter à très long terme dans l'avenir, conséquence de Parcoursup, les effets très différenciateurs d'une information focalisée sur les obstacles potentiels à la formation et à l'insertion avec l'Education à l'orientation sont autant de **facteurs d'inégalités**.



2– Quels projets pour les personnels?

Le Ministre a pris prétexte d'une supposée baisse de fréquentation des CIO depuis 2 ans, oubliant qu'il en a lui-même créé les conditions, pour renouveler sa volonté **de localiser les CIO dans les**



établissements « même s'il peut y avoir des exceptions, si on se rend compte qu'il y a un CIO qui marche bien ailleurs que dans un établissement ».

Le message est toujours flou sur le fait de savoir comment se ferait le « rapprochement » entre « les personnels de l'orientation » et les EPLE. Avec CIO ou sans ?

De plus, il introduit une **concurrence entre CIO, au mépris de l'exigence de maintien d'un service public de proximité partout.**

Quant aux DCIO, pour le MEN leur sort serait réglé, puisqu'ils « auront vocation à se consacrer à **« l'ingénierie de l'orientation sur leur territoire ».** « *C'est pourquoi à titre expérimental pour une période de 3 ans, à partir du 4^{ème} trimestre de l'année 2019, nous ouvrirons, sur la base du volontariat, la possibilité de mettre à disposition aux régions des personnels de l'état* ». C'est d'ailleurs le sens du décret soumis au CTM du 30 Janvier .

Le Ministre prenant ses désirs pour des réalités oublie que les DCIO sont des psychologues et ont un statut et un référentiel de métier !

Enfin, le ministre a annoncé que **le cadre national de référence établissant la répartition des compétences respectives entre l'état et les régions sera publié en février 2019 !** Aucune concertation n'a bien entendu été menée avec les élu·e·s du personnel !

3– Le devenir de l'ONISEP

Le Ministre a réaffirmé le maintien de l'ONISEP et annoncé que « *son action serait recentrée sur la constitution de publications internationales des formations diplômantes et certifiantes et sur la production éditoriale de ressources pédagogiques en matière d'orientation* ». Et les publications nationales ? Par qui seraient-elles réalisées ?

Il s'est félicité que les DRONISEP soient désormais beaucoup plus proches des Régions (tellement proches qu'elles sont absorbées !) et qu'elles puissent « *faire une analyse au plus près des besoins de la société économique* ».

Selon lui, l'intelligence artificielle, sur les sujets d'orientation, va être décisive et l'ONISEP avec

les régions doit être à la pointe de ces outils technologiques.

Casse du service public d'orientation, transformation radicale de la conception éducative et développementale de l'orientation en opérations d'informations et de manipulation douce !

Où est la déontologie? Où est la complexité du développement psychologique et social à l'adolescence? Où est la lutte contre les inégalités sociales ?

Dans le discours uniquement !

Du cynisme à l'état pur !



L'examen du décret sur la mise à disposition des personnels repoussé...

Lors du CTM du mercredi 30 janvier 2019, la DGESCO a présenté le « **projet de décret relatif à l'expérimentation pour une durée de 3 ans de la mise à disposition des régions, de fonctionnaires et d'agents de l'État, volontaires**, exerçant dans les services et établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale ». Ce projet découle directement de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018.

Le SNES-FSU avait déjà eu l'occasion de dénoncer ces dispositions qui correspondent à une nouvelle tentative de décentralisation des PsyEN-EDO.

Le texte présenté n'a fait l'objet d'**aucune concertation avec les élu·e·s du personnel** mais comporte beaucoup de flou et de **marge d'interprétation possible** dans sa rédaction.

Quels personnels sont concernés outre les PsyEN ? Qui va décider de cette MAD ? Quid de la convention qui, pour les personnels, doit définir les fonctions et les conditions de travail ? Quid des frais de déplacement ?

Pour ce qui est des **missions que ces collègues** seraient éventuellement susceptibles d'accomplir au service des

régions, les choses sont claires. Ce ne seront **pas des missions de psychologues mais des missions d'information** telles qu'elles sont définies dans l'article L 6111-3 du code du travail:

« *La région organise des actions d'information sur les métiers et les formations aux niveaux régional, national et européen ainsi que sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en direction des élèves et de leurs familles, des apprentis ainsi que des étudiants, notamment dans les établissements scolaires et universitaires* »

La DGESCO n'ayant pas été en mesure de répondre aux questions posées, il a été décidé de retirer le **projet de l'ordre du jour et de le réexaminer le 21 février 2019, lors d'un nouveau CTM**. Il a également été demandé à la DGESCO de réunir les partenaires sociaux en groupe de travail préalable.

Le SNES-FSU rejette ces dispositions qui n'ont que pour seuls buts de casser le service public d'orientation de l'EN, au profit du privé, de mettre en extinction la spécialité EDO et de faire disparaître la conception éducative et développementale de l'orientation que nous portons.

GT mouvement spécifique DCIO du 31/01/19

Les résultats de ce GT ne seront officiels qu'à l'issue de la CAPN du 8 mars 2019. Cependant, nous pouvons craindre qu'un certain nombre de CIO n'aient pas de DCIO nommés à cette CAPN. **De nombreux rectorats n'ont pas fait remonter les postes susceptibles d'être vacants ou les ont bloqués...** Comme si l'administration prenait le soin, elle aussi, de mettre en difficulté un peu plus nos services...

Le SNES-FSU a fait la demande d'un second mouvement qui a été refusé.

Vous trouverez l'intégralité du compte-rendu du GT et la déclaration sur :

<https://www.snes.edu/Groupe-de-travail-mouvement-specifique-national-sur-un-poste-de-DCIO.html>

Motus et bouche cousue !

Fidèle à sa stratégie de communication paradoxale (écoutez ce que je dis, surtout ne regardez pas ce que je fais !), le ministre après avoir déclaré sur tous les plateaux qu'il fallait que les personnels de l'EN soient entendus, **introduit dans la loi « Pour une école de la confiance »** (une nouvelle loi bien mal nommée !) dès l'article 1, la notion d'exemplarité de la communauté éducative, laissant brandie la **menace de sanctions envers ceux qui useraient un peu librement de la parole.**

Plus la cohérence et le caractère nuisible de ses réformes se font jour, plus le MEN entend empêcher les collègues d'en dénoncer les travers. Une confiance

sous menaces en somme ! Pas besoin d'être psychologue pour voir ce que cela peut produire ! **Une raison de plus de se mobiliser. Stop au dédain !**

Dans les lycées et les collèges, les **DHG arrivent avec des suppressions de postes** désormais réelles et une seconde **heure supplémentaire pouvant être imposée** à tous les enseignants. Certains annoncent leur démission de la charge de PP, ne souhaitant pas prendre la charge des missions de PsyEN, alors que ceux-ci sont marginalisés.

N'hésitez pas à vous joindre aux AG pour faire entendre nos revendications, agir et manifester contre les réformes et ce projet de loi.



Carrières : nous ne lâcherons pas !

Le 28 janvier dernier, une délégation du SNES et du SNUipp était reçue par la DGRH (Direction Générale des Ressources Humaines).

A l'ordre du jour : le régime indemnitaire des PsyEN-EDO et l'avancement de carrière (notamment accès à la classe exceptionnelle).

⇒ Concernant l'évolution de carrière :

Peu de nouveauté dans les réponses apportées par Madame Dubo (Directrice générale). Elle rappelle que le **gouvernement actuel a fait de nouveaux arbitrages** aussi bien pour la revalorisation de l'IFP (Indemnité de Fonction Particulière) que pour l'ICA (Indemnité de Charges Administratives des DCIO). **Il faut entendre par là que le gouvernement a bloqué toute revalorisation.** La DGRH semble consciente du déséquilibre entre les deux spécialités et de la nécessité d'opérer un rattrapage de l'IFP pour les PsyEN-EDO. Elle explique le déséquilibre par l'histoire de chaque spécialité, les PsyEN-EDA touchant l'ISAE (indemnité versée dans le premier degré aux ex psychologues scolaires) car ils étaient toujours professeurs des écoles. Elle rappelle qu'il y a eu une augmentation de l'IFP pour les PsyEN-EDO en

2017, mais considère qu'un rattrapage progressif doit être fait.

C'est d'ailleurs ce qu'avait acté le GT 14 !

Le SNES continuera à porter cette légitime revendication et interpellera à nouveau le ministre sur cette question. **A corps unique, indemnité unique !**

⇒ Concernant l'évolution de carrière :

Nous avons **rappelé notre demande d'un groupe de travail sur la question des fonctions spécifiques, pour accéder au vivier 1.** L'exercice en éducation prioritaire n'étant pas prise en compte et les PsyEN étant exclu du texte sur la certification de formateur, seuls les DCIO ayant plus de 8 ans d'exercice peuvent accéder au vivier 1.

Madame Dubo considère qu'il est **possible d'amender le texte relatif à la certification de formateur. Pour l'exercice en éducation prioritaire, la situation est bloquée.** L'enjeu reste d'obtenir un accès plus large au vivier 2 (accès à partir du 6^{ème} échelon de la hors classe) afin que le maximum de collègues puisse accéder à la classe exceptionnelle avant de partir en retraite.

Enfin, le SNES-FSU a renouvelé sa demande de groupe de travail sur le bilan de la formation et les modalités de passerelles entre spécialités ainsi que sur la chaîne fonctionnelle pour les deux spécialités, du niveau local au niveau ministériel.



Action!

- ⇒ Nous invitons les collègues à **poursuivre les actions dans les académies** pour alerter parents et usagers, devant les salons et autres manifestations organisées par les régions, les interpellations dans la presse....
- ⇒ **Lundi 04 et mardi 05 février**, le collectif PsyEN réunit ses **instances nationales** avec des représentants venus de toutes les académies. Les collègues envisageront quelles **actions proposer à la profession pour empêcher le démantèlement de nos services.**
- ⇒ Un **journée de mobilisation nationale** est prévue **mi-mars** à Paris et dans les académies



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN